Empowered lives.
Resilient nations.

APPEL D'OFFRES

Recrutement de plusieurs prestataires pour l'établissement de quatre (4) Accord Cadre (LTA) des services de maintenance, entretien et de réparation des véhicules du Système des Nations Unies en République de Guinée

AO n° : ITB-001-2022-LTA GARAGE-PNUD GUINEE

Projet : Maison Commune

Pays : Guinée

Délivré le : 21 janvier 2022

Sommaire

Section 1. Lettre d'invitation 4

Section 2. Instructions destinées aux soumissionnaires 5

DISPOSITIONS GÉNÉRALES 5

1. Introduction 5
2. Fraude et corruption, Cadeaux et invitations 5
3. Éligibilité 6
4. Conflit d'intérêts 6

B. PRÉPARATION DES OFFRES 7

5. Considérations générales 7
6. Coût de la préparation de l'offre 7
7. Langue 7
8. Documents comprenant l'offre 7
9. Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ; 7
10. Format et contenu de l'offre technique 7
11. Barème de prix 8
12. Garantie de soumission 8
13. Devises 8
14. Coentreprise, consortium ou partenariat 9
15. Offre unique 9
16. Durée de validité de l'offre 10
17. Extension de la durée de validité de l'offre 10
18. Clarification de l'offre (de la part des soumissionnaires) 10
19. Modification des offres 11
20. Autres types d'offres 11
21. Conférence préalable à l'offre 11

C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES 11

22. Dépôt 11

Offre déposée en version imprimée (manuelle) 12

Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering 12

23. Date limite de dépôt des offres et offres tardives 12
24. Retrait, remplacement et modification des offres 12
25. Ouverture des offres 13

D. Évaluation des offres 13

26. Confidentialité 13
27. Évaluation des offres 13
28. Examen préliminaire 13

29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification 14
30. Évaluation des offres techniques et des prix 14
31. Devoir de précaution 14
32. Clarification des offres 15
33. Conformité des offres 15
34. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions 15
E. ADJUDICATION DU CONTRAT 16
35. Droit d'accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres 16
36. Critères d'adjudication 16
37. Analyse 16
38. Droit de modification des exigences lors de l'adjudication du contrat 16
39. Signature du contrat 16
40. Type de contrat et conditions générales 16
41. Garantie de bonne exécution 16
42. Garantie bancaire de restitution d'avance 17
43. Indemnité forfaitaire 17
44. Dispositions en matière de paiement 17
45. Contestation des fournisseurs 17
46. Autres dispositions 17
Section 3. Fiche technique 18
Section 4 Critères d'évaluation 21
Section 5a : Tableau des exigences et spécifications techniques/Détail quantitatif estimatif 23
Section 5b : Autres exigences connexes 35
Section 6 : Formulaires de soumission à renvoyer/liste de vérification 37
Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre 38
Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire 40
Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats 42
Formulaire D : Formulaire d'éligibilité et de qualification 43
Formulaire E : Format de l'offre technique 46
Formulaire F : Formulaire de barème de prix 49
FORMULAIRE G : Formulaire de garantie de soumission 50

SECTION 1. Lettre d'invitation

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vous invite par la présente à soumissionner dans le cadre du présent appel d'offres (AO) relatif à l'objet sus-référencé.

Le présent AO comprend les documents suivants ainsi que les Conditions générales du contrat qui sont intégrées à la fiche technique :

Section 1 : Lettre d'invitation
Section 2 : Instructions destinées aux soumissionnaires
Section 3 : Fiche technique
Section 4 : Critères d'évaluation
Section 5 : Tableau des exigences et spécifications techniques
Section 6 : Formulaires de soumission à renvoyer

- Formulaire A : Formule de soumission de l'offre
- Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
- Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats
- Formulaire D : Formulaire de qualification
- Formulaire E : Format de l'offre technique
- Formulaire F : Barème de prix

Si vous souhaitez soumettre une offre en réponse à ce présent AO, veuillez préparer votre offre conformément aux exigences et procédures décrites dans le présent AO, et la déposer avant la date limite de dépôt des offres présentée dans la fiche technique.

Veuillez accuser réception de cet AO en envoyant un courriel à l'adresse [Insérer courriel] en indiquant si vous souhaitez ou non soumettre une offre. Vous pouvez également, le cas échéant, utiliser la fonction « accepter l'invitation » sur le système d'appel d'offres en ligne eTendering. Cela vous permettra de recevoir toute modification ou mise à jour concernant l'appel d'offres. Si vous souhaitez davantage d'éclaircissements, nous vous invitons à contacter la personne désignée dans la fiche technique ci-jointe en qualité de personne référente pour toute question liée au présent AO.

Le PNUD attend avec intérêt votre offre et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux possibilités commerciales proposées par le PNUD.

Délivré par :	Approuvé par :
_____	_____
Nom : Mamadou Aliou DIALLO	Nom : Romaric Ahoudji
Fonction : Procurement Associate	Fonction : Procurement Specialist
Date : janvier 21, 2022	Date : janvier 21, 2022

SECTION 2. Instructions destinées aux soumissionnaires

DISPOSITIONS GÉNÉRALES	
1. Introduction	1.1 Les soumissionnaires adhèrent à toutes les exigences du présent AO, notamment toute modification par écrit provenant du PNUD. Le présent appel d'offres est mené conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations relatives aux contrats et aux achats du PNUD qui sont consultables à l'adresse https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=254a9f96-b883-476a-8ef8-e81f93a2b38d 1.2 Toute offre déposée sera considérée comme constituant une offre du soumissionnaire et ne vaudra pas ou n'emportera pas implicitement acceptation de l'offre par le PNUD. Le PNUD n'est nullement tenu d'attribuer un contrat à un quelconque soumissionnaire dans le cadre du présent AO. 1.3 Le PNUD se réserve le droit d'annuler la procédure d'achat à tout stade sans aucune obligation de quelque nature que ce soit pour le PNUD, sur notification des soumissionnaires ou publication d'une notification d'annulation sur le site Web du PNUD. 1.4 Dans le cadre de l'offre, il est souhaité que le soumissionnaire s'inscrive sur le site Web du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (www.ungm.org). Le soumissionnaire peut soumettre une offre même s'il n'est pas inscrit sur le Portail. Toutefois, si le soumissionnaire est choisi pour l'adjudication du contrat, il doit s'inscrire sur le Portal avant la signature du contrat.
2. Fraude et corruption, Cadeaux et invitations	2.1 Le PNUD applique une politique stricte de tolérance zéro en ce qui concerne les pratiques illicites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique ou non professionnelles ainsi que l'obstruction aux fournisseurs du PNUD, et exige que tous les soumissionnaires et les fournisseurs respectent les plus hautes normes éthiques lors de la procédure d'achat et de la mise en œuvre du contrat. La Politique anti-fraude du PNUD est consultable à l'adresse http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_andinvestigation.html. 2.2 Les soumissionnaires et les fournisseurs n'offrent pas de cadeaux ni d'invitations de quelque nature que ce soit aux membres du personnel du PNUD, notamment des voyages d'agrément pour des événements sportifs ou culturels, dans des parcs d'attractions, des offres de vacances, de transport, ou des invitations à des déjeuners ou dîners luxueux. 2.3 En vertu de cette politique, le PNUD : a) rejette une offre s'il détermine que le soumissionnaire choisi est engagé dans toute pratique de corruption ou pratique frauduleuse lors de l'appel d'offres pour le contrat en question ; b) déclare un fournisseur comme inéligible, pour une période définie ou indéfinie, à l'adjudication d'un contrat si, à tout moment, il détermine que le

		fournisseur s'est engagé dans toute pratique de corruption ou frauduleuse lors de l'appel d'offres d'un contrat du PNUD ou de l'exécution de ce dernier. 2.4 Tous les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite à l'intention des fournisseurs du PNUD qui peut être consulté à l'adresse https://www.un.org/Depts/ptd/sites/www.un.org.Depts.ptd/files/files/attachment/page/2014/February%202014/conduct_french.pdf
3. Éligibilité	3.1	Un fournisseur ne doit pas être suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs doivent ainsi informer le PNUD s'ils sont soumis à toute sanction ou suspension temporaire imposée par ces organisations. 3.2 Il est de la responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que ses employés, les membres de la coentreprise, les sous-contractants, les prestataires de services, les fournisseurs ou leurs employés de respecter les exigences d'éligibilité tel qu'établi par le PNUD.
4. Conflit d'intérêts	4.1	Les soumissionnaires doivent strictement éviter tout conflit avec d'autres engagements ou leurs propres intérêts et ne pas tenir compte de travaux futurs. Tous les soumissionnaires qui ont un conflit d'intérêts seront disqualifiés. Sans limitation du caractère général de ce qui précède, les soumissionnaires et leurs prestataires de services agréés sont considérés comme ayant un conflit d'intérêts avec une partie ou plus de la présente procédure de sollicitations : a) S'ils sont ou ont été par le passé liés à une société, ou à l'une de ses sociétés affiliées ayant été engagée par le PNUD pour fournir des services au titre de la préparation de la conception, des spécifications, des termes de référence, de l'analyse et de l'estimation des coûts et d'autres documents devant être utilisés pour l'achat de biens et de services dans le cadre de la présente procédure de sélection ; b) S'ils ont été impliqués dans la préparation ou la conception du programme ou du projet relatif aux services requis au titre du présent appel d'offres ; c) S'il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit pour toute autre raison, tel que peut l'établir le PNUD, ou à sa discrétion. 4.2 En cas d'incertitude concernant l'interprétation d'une situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts, les soumissionnaires doivent en informer le PNUD et lui demander de confirmer s'il s'agit ou non d'une situation de conflit d'intérêts. 4.3 De la même manière, les soumissionnaires doivent montrer dans leur offre qu'ils sont conscients des éléments suivants : a) Si les propriétaires, copropriétaires, responsables, directeurs, actionnaires dominants, de l'entité soumissionnaire ou du personnel essentiel font partie de la famille d'un membre du personnel du PNUD exerçant des responsabilités dans les fonctions d'achat ou le gouvernement du pays concerné ou de tout partenaire de mise en œuvre recevant les services dans le cadre du présent AO ; b) Toutes les autres situations susceptibles de donner lieu, réellement ou en apparence, à un conflit d'intérêts, une collusion ou des pratiques déloyales.

		En cas de non-divulgation de cette information, il est possible que l'offre ou les offres concernées par cette non-divulgation soient rejetées.
	4.4	L'éligibilité des soumissionnaires détenus totalement ou partiellement par le gouvernement dépendra de l'évaluation et de l'examen approfondis par le PNUD de divers facteurs tels que leur enregistrement, leur opération et leur gestion en tant qu'entité indépendante, l'ampleur de la participation du gouvernement, la réception de subventions, leur mandat et l'accès aux informations dans le cadre du présent AO, entre autres facteurs. Les conditions qui peuvent mener à un avantage indu sur d'autres soumissionnaires peuvent provoquer le rejet de l'offre.
B. PRÉPARATION DES OFFRES		
5. Considérations générales	5.1	Lors de la préparation de l'offre, le soumissionnaire doit examiner l'appel d'offres avec attention. Les lacunes matérielles lors de la fourniture des informations demandées dans l'appel d'offres peuvent provoquer le rejet de l'offre.
	5.2	Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter de toute erreur ou omission dans l'appel d'offres. Si ces erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit en informer le PNUD en conséquence.
6. Coût de la préparation de l'offre	6.1	Le soumissionnaire prend à sa charge l'ensemble des coûts liés à la préparation et au dépôt de son offre, que celle-ci soit ou non retenue. Le PNUD n'est en aucun cas responsable ou redevable desdits coûts, indépendamment du déroulement ou du résultat de la procédure d'achat.
7. Langue	7.1	L'offre, ainsi que toute correspondance connexe échangée entre le soumissionnaire et le PNUD, sont rédigées dans la ou les langues indiquées dans la fiche technique.
8. Documents comprenant l'offre	8.1	L'offre comprend les documents et formulaires connexes suivants, dont les détails sont fournis dans la fiche technique : a) Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ; b) Offre technique ; c) Barème de prix ; d) Garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique ; e) Toute pièce jointe ou tout appendice à l'offre.
9. Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ;	9.1	Le soumissionnaire fournit la preuve écrite de son statut de fournisseur éligible et qualifié en remplissant les formulaires figurant dans la section 6 et en fournissant les documents exigés dans ces formulaires. Aux fins de l'adjudication d'un contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées de manière jugée satisfaisante par le PNUD.
10. Format et contenu de l'offre technique	10.1	Le soumissionnaire est tenu de présenter une offre technique en utilisant les formulaires types et les modèles fournis dans la section 6 de l'appel d'offres.
	10.2	Des échantillons d'objets, lorsqu'exigés en vertu de la section 5, sont fournis dans le délai spécifié et à moins qu'autrement spécifié par le PNUD, sans frais pour le PNUD. S'ils ne sont pas détruits lors des tests, les échantillons seront renvoyés à la demande et aux frais du soumissionnaire, à moins qu'autrement

	indiqué. 10.3 Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire décrit le programme de formation nécessaire disponible pour le maintien et l'exécution des services ou pour l'entretien et le fonctionnement des équipements offerts, ainsi que le coût pris en charge par le PNUD. Cette formation ainsi que le matériel de formation, à moins qu'autrement indiqué, sont offerts dans la langue de l'offre tel que prescrit dans la fiche technique. 10.4 Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire atteste de la disponibilité de pièces détachées pour une période d'au moins cinq (5) ans à compter de la date de livraison, ou tel qu'autrement indiqué dans cet appel d'offres.
11. Barème de prix	11.1 Le présent barème de prix est préparé en utilisant le formulaire fourni dans la section 6 de l'appel d'offres et en prenant en considération les exigences de l'AO. 11.2 Toute exigence décrite dans l'offre technique, mais dont le prix n'est pas indiqué dans le barème de prix, est considérée comme étant incluse dans les prix des autres activités ou biens, ainsi que dans le prix total final.
12. Garantie de soumission	12.1 Une garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqués dans la fiche technique. Cette garantie est valable jusqu'à trente (30) jours après la date de validité finale de l'offre. 12.2 La garantie de soumission est incluse, avec l'offre. Si une garantie de soumission est exigée par l'appel d'offres mais n'est pas présentée avec l'offre technique, l'offre est rejetée. 12.3 Si le montant de la garantie de soumission est moins élevé que le montant exigé par le PNUD, ou si la période de validité de ladite garantie est moins longue que celle exigée par le PNUD, celui-ci rejette l'offre. 12.4 Dans le cas où une offre électronique est autorisée dans la fiche technique, les soumissionnaires y intègrent une copie de la garantie de soumission, et l'original de la garantie doit être envoyé par courrier ou en main propre selon les instructions de la fiche technique. 12.5 Le PNUD peut confisquer la garantie de soumission et rejeter l'offre en cas de survenance d'un ou de plusieurs des cas suivants : a) Si le soumissionnaire rétracte son offre pendant la durée de validité de l'offre indiquée dans la fiche technique, ou ; b) Si le soumissionnaire retenu omet : i. De signer le contrat après son adjudication par le PNUD ; ii. De fournir une garantie de bonne exécution, des assurances ou d'autres documents que le PNUD peut exiger à titre de condition préalable à l'entrée en vigueur du contrat susceptible d'être attribué au soumissionnaire.
13. Devises	13.1 Tous les prix sont cités dans la devise ou les devises indiquées dans la fiche technique. Lorsque les offres sont libellées dans différentes devises, afin de comparer l'ensemble des offres :

	a) Le PNUD convertira la devise indiquée dans l'offre dans la devise privilégiée par le PNUD à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date limite de dépôt des offres ; b) Dans le cas où le PNUD choisit une offre libellée dans une devise différente de la devise privilégiée indiquée dans la fiche technique, le PNUD se réserve le droit d'attribuer le contrat dans sa devise privilégiée à l'aide de la méthode de conversion indiquée ci-dessus.
14. Coentreprise, consortium ou partenariat	14.1 Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques devant former ou ayant formé une coentreprise, un consortium ou un partenariat lors du dépôt de l'offre, elles doivent confirmer dans le cadre de leur offre : (i) Qu'elles ont désigné une partie en tant qu'entité principale, dûment habilitée à obliger juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat conjointement et de manière solidaire, ceci devant être attesté par un accord dûment authentifié entre lesdites entités juridiques qui devra être joint à l'offre ; et (ii) que si le contrat leur est attribué, il sera conclu entre le PNUD et l'entité principale désignée qui agira pour le compte de l'ensemble des entités juridiques composant la coentreprise. 14.2 Après la date limite de dépôt des offres, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou le partenariat n'est pas changée sans le consentement préalable et écrit du PNUD. 14.3 L'entité principale et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat se conforment aux dispositions de la clause 9 de ce document en ce qui concerne le dépôt d'une offre unique. 14.4 La description de l'organisation de la coentreprise, du consortium ou du partenariat doit clairement définir le rôle prévu de chaque entité juridique composant la coentreprise dans le cadre de la satisfaction des exigences de l'AO, tant dans l'offre que dans l'accord de coentreprise. Le PNUD évaluera l'éligibilité et les qualifications de toutes les entités juridiques composant la coentreprise, le consortium ou le partenariat. 14.5 Une coentreprise, un consortium ou un partenariat, lors de la présentation des antécédents et de l'expérience, différencie clairement : a) Les antécédents et l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat dans leur ensemble ; b) Les antécédents et l'expérience des entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou du partenariat. 14.6 Les contrats antérieurs exécutés par des experts individuels qui sont intervenus à titre personnel mais qui sont liés de façon permanente ou qui ont été temporairement liés à l'une des sociétés membres ne peuvent pas être inclus dans l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat, ou du membre concerné, et seuls lesdits experts peuvent en faire état dans la présentation de leurs qualifications personnelles. 14.7 La coentreprise, le consortium ou le partenariat sont encouragés à respecter de grandes exigences multisectorielles lorsque le champ d'expertise et des ressources n'est pas disponible dans une seule société.
15. Offre unique	15.1 Le soumissionnaire (notamment les membres individuels de toute coentreprise)

	dépose une seule offre, en son nom propre ou dans le cadre d'une coentreprise. 15.2 Les offres déposées par deux (2) soumissionnaires ou plus seront toutes rejetées dans chacun des cas suivants : a) S'ils ont au moins un actionnaire dominant, directeur ou partie prenante en commun ; b) Si l'un d'entre eux reçoit ou a reçu de l'autre ou des autres une quelconque subvention, directe ou indirecte ; c) S'ils ont le même représentant légal aux fins du présent AO ; d) S'il existe entre eux une relation qui, directement ou par l'intermédiaire de tierces parties, leur permet d'avoir accès à des informations sur un autre soumissionnaire, ou d'influer sur l'offre d'un autre soumissionnaire dans le cadre de la présente procédure d'AO ; e) S'ils sous-traitent l'offre l'un de l'autre, ou si le sous-traitant d'une offre dépose également une autre offre en son nom en tant que soumissionnaire principal ; si un membre du personnel essentiel proposé pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participe à plus d'une offre reçue lors de la procédure d'appel d'offres. La présente condition, relative au personnel, ne s'applique pas aux sous-traitants inclus dans plusieurs offres.
16. Durée de validité de l'offre	16.1 Les offres restent valables pour la période indiquée dans la fiche technique, et leur validité prend effet à la date limite de dépôt des offres. Une offre assortie d'une durée de validité plus courte peut être rejetée par le PNUD et déclarée non conforme. 16.2 Lors de la période de validité de l'offre, le soumissionnaire maintient son offre originale, sans la modifier, notamment sans modifier la disponibilité du personnel essentiel, les taux proposés et le prix total.
17. Extension de la durée de validité de l'offre	17.1 Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander aux soumissionnaires d'étendre la durée de validité de leurs offres avant l'expiration de la durée de validité de l'offre. La demande et les réponses se font à l'écrit et sont considérées comme faisant partie intégrante de l'offre. 17.2 Si le soumissionnaire convient d'étendre la validité de son offre, cette prorogation est effectuée sans aucun changement apporté à l'offre originale. 17.3 Le soumissionnaire a le droit de refuser d'étendre la validité de son offre, auquel cas cette offre ne sera pas ultérieurement évaluée.
18. Clarification de l'offre (de la part des soumissionnaires)	18.1 Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements au sujet de tout document de l'appel d'offres au plus tard à la date indiquée dans la fiche technique. Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par écrit sous la forme indiquée dans la fiche technique. Si des demandes sont envoyées d'une autre manière que par les voies indiquées, même si elles sont envoyées à un membre du personnel du PNUD, ce dernier n'est pas tenu d'y répondre ni de confirmer que telles demandes ont été officiellement reçues. 18.2 Le PNUD offrira des réponses aux demandes d'éclaircissements sous la forme indiquée dans la fiche technique. 18.3 Le PNUD s'efforcera de répondre rapidement aux demandes d'éclaircissement, mais toute réponse tardive de sa part ne l'obligera pas à proroger la date limite de dépôt des offres, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est justifiée et nécessaire.

19. Modification des offres	19.1	À tout moment avant la date limite de dépôt des offres, le PNUD peut, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à la demande d'éclaircissement d'un soumissionnaire, modifier l'appel d'offres. Les modifications seront rendues disponibles à l'ensemble des soumissionnaires potentiels.
	19.2	Si la modification est importante, le PNUD peut proroger la date limite de dépôt des offres pour donner aux soumissionnaires assez de temps pour inclure la modification dans leurs offres.
20. Autres types d'offres	20.1	Les autres types d'offres ne seront pas considérées, à moins qu'autrement indiqué dans la fiche technique. Si le dépôt d'un autre type d'offre est autorisé dans la fiche technique, un soumissionnaire peut déposer un autre type d'offre, mais seulement s'il dépose également une offre conforme aux exigences de l'appel d'offres. Si les conditions de son acceptation sont respectées ou si l'offre est clairement justifiée, le PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'un autre type d'offre.
	20.2	Si plusieurs autres types d'offres sont soumis, ils doivent être clairement identifiés comme « offre principale » et « autre type d'offre ».
21. Conférence préalable à l'offre	21.1	S'il y a lieu, une conférence des soumissionnaires sera organisée à la date, à l'heure et au lieu indiqués dans la fiche technique. Tous les soumissionnaires sont encouragés à y assister. Toutefois, aucun soumissionnaire ne sera rejeté pour n'avoir pas assisté à la conférence. Le compte-rendu de la conférence des soumissionnaires sera publié sur le site Web de la section des achats et envoyé par courriel ou sur la plateforme d'appel d'offres en ligne eTendering comme indiqué dans la fiche technique. Aucune déclaration orale formulée lors de la conférence ne pourra modifier les conditions générales de l'appel d'offres, à moins qu'une telle déclaration ne soit expressément inscrite dans le compte-rendu de la conférence ou communiquée ou publiée à titre de modification de l'appel d'offres.
C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES		
22. Dépôt	22.1	Le soumissionnaire dépose une offre dûment signée et complétée qui comprend les documents et les formulaires correspondant aux exigences de la fiche technique. Le barème de prix est soumis avec l'offre technique. Les offres peuvent être livrées en main propre, par courrier ou par méthode de transmission électronique comme indiqué dans la fiche technique.
	22.2	L'offre est signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à obliger le soumissionnaire. L'autorisation est communiquée au moyen d'un document attestant d'une telle autorisation délivré par le représentant juridique de l'entité soumissionnaire, ou d'une procuration, jointe à l'offre.
	22.3	Les soumissionnaires doivent être conscients du fait que le simple dépôt d'une offre implique acceptation par le soumissionnaire des Conditions générales du contrat du PNUD.

Offre déposée en version imprimée (manuelle)	22.4	Une offre déposée en version imprimée (manuelle), par courrier ou en main propre autorisée ou indiquée dans la fiche technique est régie comme suit : (a) L'offre signée est marquée comme « original » et ses copies sont marquées comme « copie » tel qu'approprié. Le nombre de copies est indiqué dans la fiche technique. Toutes les copies doivent seulement provenir de l'original signé. En cas de différences entre l'original et les copies, l'original prévaut. (b) L'offre technique et le barème de prix doivent être déposés ensemble dans une enveloppe sous pli scellé qui : i. Porte le nom du soumissionnaire ; ii. Est adressée au PNUD comme indiqué dans la fiche technique ; iii. Comporte un avertissement qui déclare « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure de l'ouverture des offres » tel qu'indiqué dans la fiche technique. Si les enveloppes et les colis comportant l'offre ne sont pas sous pli scellé ni marquées comme exigé, le PNUD ne sera pas responsable de tout mauvais placement, toute perte ou toute ouverture prématurée de l'offre.
Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering	22.5	Le dépôt par courriel ou par l'intermédiaire du système d'appel d'offres en ligne eTendering, s'il est autorisé ou indiqué dans la fiche technique, est régi comme suit : a) Les fichiers électroniques faisant partie de l'offre respectent le format et les exigences indiqués dans la fiche technique ; b) Les documents requis dans le formulaire original (par exemple la garantie de soumission etc.) doivent être envoyés par courrier ou en main propre selon les instructions contenues dans la fiche technique. 22.6 Davantage d'instructions sur la manière de déposer, modifier ou annuler une offre sur le système d'appel d'offres en ligne eTendering sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires, et des Guides vidéos sont également disponibles en consultant ce lien : https://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/resources-for-bidders
23. Date limite de dépôt des offres et offres tardives	23.1	Les offres complètent doivent être reçues par le PNUD de la manière, à l'adresse et au plus tard à la date et heure indiquées dans la fiche technique. Le PNUD ne reconnait que la date et l'heure auxquelles il a reçu l'offre. 23.2 Le PNUD ne tiendra pas compte de toute offre déposée après la date limite de dépôt des offres.
24. Retrait, remplacement et modification des offres	24.1	Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre après qu'elle a été déposée à tout moment avant la date limite de dépôt des offres. 24.2 Offres déposées manuellement ou par courriel : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en envoyant une notification écrite conforme au PNUD, dûment signée par un représentant autorisé à cette fin, et en y joignant une copie de l'autorisation (ou une procuration). Le remplacement ou la modification de l'offre, le cas échéant, doit accompagner ladite notification écrite. Toutes les notifications doivent être déposées de la même manière que celle indiquée pour le dépôt des offres, en les marquant clairement comme

	« RETRAIT », « REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ». 24.3 Système eTendering : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en annulant, éditant et déposant de nouveau l'offre directement sur le système. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de suivre correctement les instructions du système et de dûment éditer et déposer un remplacement ou une modification d'offre, tel que nécessaire. Davantage d'instructions sur la manière dont annuler ou modifier une offre directement sur le système sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires et dans les Guides vidéo. 24.4 Les offres dont le retrait est demandé sont renvoyées aux soumissionnaires sans qu'elles aient été ouvertes (seulement en ce qui concerne les dépôts manuels), sauf si l'offre est retirée après qu'elle a été ouverte.
25. Ouverture des offres	25.1 Le PNUD ouvre les offres en présence d'un comité ad hoc constitué par le PNUD qui comprend au moins deux (2) membres. 25.2 Les noms des soumissionnaires, les modifications, les retraits, l'état des libellés et des sceaux des enveloppes, le nombre de dossiers et de fichiers et tout autre détail que le PNUD jugera utile seront annoncés à l'ouverture. Aucune offre n'est rejetée à l'ouverture, sauf les offres tardives qui seront renvoyées non ouvertes aux soumissionnaires concernés. 25.3 Dans le cas d'un dépôt sur le système eTendering, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois que leur offre aura été ouverte.
D. ÉVALUATION DES OFFRES	
26. Confidentialité	26.1 Les informations concernant l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, ainsi que la recommandation d'adjudication du contrat, ne sont pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne non officiellement concernée par une telle procédure, même après publication de l'adjudication du contrat. 26.2 Toute tentative de la part d'un soumissionnaire ou de toute personne agissant au nom du soumissionnaire d'influencer le PNUD lors de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des offres ou des décisions d'adjudication du contrat peut, à la décision du PNUD, provoquer le rejet de son offre et le soumettre à l'application des procédures de sanctions des fournisseurs du PNUD en vigueur.
27. Évaluation des offres	27.1 Le PNUD mènera l'évaluation sur l'unique base des offres déposées. 27.2 L'évaluation des offres est menée suivant les étapes suivantes : a) Examen préliminaire, notamment de l'éligibilité b) Vérification des calculs et classement des soumissionnaires ayant réussi l'examen préliminaire du fait de leur prix. c) Évaluation de qualification (si la pré-qualification n'a pas été effectuée) a) Évaluation des offres techniques b) Évaluation des prix L'évaluation détaillée s'axera sur les 3 à 5 offres dont les prix sont les plus bas. D'autres offres dont les prix sont plus élevés seront ajoutées pour évaluation si nécessaire.
28. Examen préliminaire	28.1 Le PNUD examine les offres pour déterminer si elles sont complètes selon les exigences documentaires minimales, si les documents ont bien été signés, et si les offres sont généralement correctes, entre autres indicateurs pouvant être

		utilisés à ce stade. Le PNUD se réserve le droit de rejeter toute offre à ce stade.
29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification	29.1	L'éligibilité et la qualification du soumissionnaire seront évaluées en comparant celles du soumissionnaire aux exigences minimales d'éligibilité et de qualification indiquées dans la section 4 (Critères d'évaluation).
	29.2	En termes généraux, les fournisseurs qui remplissent les critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés : a) Ils ne font pas partie, selon la Résolution 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, de la liste de terroristes et de ceux qui les financent établie par le Comité, et de la liste de fournisseurs inéligibles du PNUD ; b) Ils ont une bonne situation financière et ont accès à des ressources financières appropriées pour exécuter le contrat et assumer tous les engagements commerciaux existants ; c) Ils disposent de l'expérience similaire nécessaire, de l'expertise technique, de capacités de production le cas échéant, de certificats de qualité, de procédures d'assurance qualité ainsi que d'autres ressources applicables à la prestation des services requis ; d) Ils respectent pleinement les Conditions générales du contrat du PNUD ; e) Ils n'ont pas d'antécédents de décisions arbitrales ou du tribunal contre le soumissionnaire ; f) Ils ont un historique de performance rapide et satisfaisante auprès de leurs clients.
30. Évaluation des offres techniques et des prix	30.1	L'équipe d'évaluation examine et évalue les offres au regard de leur conformité au tableau des exigences et des spécifications techniques et à d'autres documents fournis en appliquant la procédure indiquée dans la fiche technique et d'autres documents de l'appel d'offres. Si nécessaire et déclaré dans la fiche technique, le PNUD peut inviter les soumissionnaires techniquement conformes à faire une présentation au sujet de leurs offres techniques. Les conditions de la présentation sont fournies dans le document d'offre lorsque nécessaire.
31. Devoir de précaution	31.1	Le PNUD se réserve le droit de se livrer à un exercice de vérification visant à s'assurer de la validité des informations fournies par les soumissionnaires. Cet exercice est pleinement documenté et peut comprendre, sans toutefois s'y limiter, tout ou partie des éléments suivants : a) Vérifier que les informations fournies par le soumissionnaire sont exactes, correctes et authentiques ; b) Valider le degré de conformité aux exigences de l'appel d'offres et aux critères d'évaluation au regard de ce qui a été constaté à ce stade par l'équipe d'évaluation ; c) Demander des renseignements et vérifier les références auprès d'organismes gouvernementaux compétents ayant juridiction sur le soumissionnaire concerné, auprès de précédents clients, ou auprès de toute autre entité ayant pu avoir des relations d'affaires avec ledit soumissionnaire ; d) Demander des renseignements et vérifier les références auprès de précédents clients concernant l'exécution des contrats en cours ou complétés, notamment des inspections physiques des travaux précédents, si nécessaire ; e) Inspecter physiquement les bureaux du soumissionnaire, les succursales ou autres établissements d'un soumissionnaire dans lesquels il exploite son

	activité, avec ou sans préavis ; f) D'autres moyens que le PNUD pourra juger opportuns, à tout stade du processus de sélection, avant l'adjudication du contrat.
32. Clarification des offres	32.1 Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le PNUD peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire des éclaircissements au sujet de son offre. 32.2 La demande d'éclaircissements du PNUD ainsi que la réponse se font par écrit, et aucune modification des prix ou du contenu de l'offre ne peut être demandée, proposée ou autorisée, sauf pour fournir des éclaircissements et confirmer la correction de toute erreur de calcul découverte par le PNUD lors de l'évaluation des offres, conformément à l'appel d'offres. 32.3 Les éclaircissements non sollicités fournis par un soumissionnaire au titre de son offre qui ne constituent pas une réponse à une demande du PNUD ne sont pas pris en compte lors de l'examen et de l'évaluation de l'offre.
33. Conformité des offres	33.1 Le PNUD évalue la conformité des offres en se basant sur leur contenu. Une offre est considérée comme essentiellement conforme si elle respecte l'ensemble des termes, conditions, spécifications et autres exigences de l'appel d'offres sans dérogation, réserve ou omission importantes. 33.2 Si une offre n'est pas essentiellement conforme, elle est rejetée par le PNUD et ne peut pas être ultérieurement mise en conformité par le soumissionnaire en corrigeant les dérogations, réserves ou omissions importantes.
34. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions	34.1 À condition qu'une offre soit essentiellement conforme, le PNUD peut lever tout défaut de conformité ou toute omission de ladite offre qui ne constitue pas selon lui pas une dérogation importante. 34.2 Le PNUD peut demander au soumissionnaire de fournir les informations ou les documents nécessaires, dans un délai raisonnable, pour rectifier les défauts de conformité ou omissions de l'offre relatifs aux exigences en matière de documentation. Une telle omission ne peut se rapporter à un quelconque aspect du prix de l'offre. L'offre peut être rejetée si le soumissionnaire ne se conforme pas à cette demande. 34.3 En ce qui concerne les offres ayant passé l'examen préliminaire, le PNUD vérifie et corrige les erreurs de calcul comme suit : a) En cas de divergence entre le prix unitaire et le total du poste concerné, obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total du poste sera corrigé, sauf si le PNUD estime que la position de la virgule du prix unitaire est manifestement erronée, auquel cas le total du poste indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ; b) En cas d'erreur dans le calcul d'un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé ; c) En cas de divergence entre des montants en lettres et en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf s'il est lié à une erreur de calcul, auquel cas le montant en chiffres prévaudra. 34.4 Si le soumissionnaire n'accepte pas une correction d'erreur à laquelle le PNUD

		aura procédé, son offre sera rejetée.
E. ADJUDICATION DU CONTRAT		
35. Droit d'accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres	35.1	Le PNUD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, de déclarer tout ou partie des offres non conformes, et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'adjudication du contrat, sans engager sa responsabilité ou être tenu d'informer le ou les soumissionnaires concernés des motifs de sa décision. En outre, le PNUD n'est pas tenu d'attribuer le contrat à l'offre de prix le plus bas.
36. Critères d'adjudication	36.1	Avant l'expiration de la période de validité des offres, le PNUD attribue le contrat au soumissionnaire qualifié et éligible dont l'offre est considérée comme étant conforme aux exigences du tableau des exigences et des spécifications techniques et qui propose le prix le plus bas.
37. Analyse	37.1	Si un soumissionnaire n'est pas retenu, il peut demander à se réunir avec le PNUD pour procéder à une analyse. Telle analyse vise à évoquer les atouts et les faiblesses de l'offre du soumissionnaire pour l'aider à améliorer ses futures offres lors de perspectives d'achats du PNUD. Le contenu d'autres offres et leur comparaison à l'offre du soumissionnaire ne sont pas évoqués.
38. Droit de modification des exigences lors de l'adjudication du contrat	38.1	Lors de l'adjudication du contrat, le PNUD se réserve le droit de modifier la quantité des biens ou des services dans une limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions générales.
39. Signature du contrat	39.1	Le soumissionnaire retenu signe et date le contrat et le retourne au PNUD sous quinze (15) jours à compter de sa date de réception. S'il ne le fait pas, le PNUD a des raisons suffisantes pour annuler l'adjudication et retirer la garantie de soumission, le cas échéant, et peut dans ce cas attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire le mieux placé ou faire un autre appel d'offres.
40. Type de contrat et conditions générales	40.1	Les types de contrat à signer et les Conditions générales du contrat applicables du PNUD, tel qu'indiqué dans la fiche technique, peuvent être consultés à l'adresse http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
41. Garantie de bonne exécution	41.1	Une garantie de bonne exécution, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqués dans la fiche technique disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Bonne%20Execution_FR.docx dans un délai de quinze (15) jours à compter de la signature du contrat par les deux parties. Si une garantie de bonne exécution est requise, le reçu de la garantie de bonne exécution par le PNUD est essentiel pour que le contrat prenne effet.

42. Garantie bancaire de restitution d'avance	42.1	Le PNUD a pour principe de ne pas verser d'avances sur les contrats, à moins que ses intérêts ne l'exigent (c'est-à-dire qu'il ne verse pas de paiement sans avoir encore reçu les produits). Si une restitution d'avance est autorisée en vertu de la fiche technique et dépasse 20 % du prix total du contrat, ou 30 000 dollars des États-Unis, selon la valeur la plus basse, le soumissionnaire présente une garantie bancaire à hauteur du montant total de la restitution d'avance dans le formulaire disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Restitution%20D%E2%80%99Avance_FR.docx.
43. Indemnité forfaitaire	43.1	Le PNUD applique une indemnité forfaitaire pour les dommages ou risques causés au PNUD découlant de retards du contractant ou de la violation de ses obligations en vertu du contrat si une telle indemnité est indiquée dans la fiche technique.
44. Dispositions en matière de paiement	44.1	Le paiement sera seulement effectué après l'acceptation de la part du PNUD des biens ou des services fournis. Le paiement se fait dans un délai de trente (30) jours après réception de la facture et de l'attestation d'acceptation du travail délivrée par l'autorité compétente du PNUD qui supervise directement le contractant. Le paiement s'effectuera par transfert bancaire dans la devise du contrat.
45. Contestation des fournisseurs	45.1	La procédure de contestation mise à la disposition des fournisseurs par le PNUD permet aux personnes ou sociétés auxquelles un contrat n'a pas été attribué dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence de faire appel. Si un soumissionnaire estime ne pas avoir bénéficié d'un traitement équitable, le lien suivant fournit des informations supplémentaires quant aux procédures de contestation mises à la disposition des fournisseurs par le PNUD : https://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/protest-and-sanctions.html
46. Autres dispositions	46.1	Dans le cas où le soumissionnaire propose un prix plus bas au gouvernement hôte (par exemple l'administration de services généraux du Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique) pour des services similaires, le PNUD a le droit à ce même prix. Les Conditions générales du PNUD prévalent.
	46.2	Le PNUD a le droit de recevoir le même prix offert par le même contractant dans des contrats avec l'ONU ou avec les organismes des Nations Unies. Les Conditions générales du PNUD prévalent.
	46.3	L'ONU a mis en place des restrictions sur l'emploi des (anciens) membres du personnel de l'ONU impliqués dans les procédures d'achat en vertu de la circulaire ST/SGB/2006/15 http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/15&referer=/english/&Lang=F.

SECTION 3. Fiche technique

Les données suivantes pour les biens et les services à acheter complètent, supplémentent ou modifient les dispositions de l'appel d'offres dans le cas d'un conflit entre les instructions destinées aux soumissionnaires, la fiche technique et d'autres annexes ou références jointes à ladite fiche technique, et les dispositions de la fiche technique prévalent.

Numéro de fiche technique	Référence à la section 2	Données	Instructions ou exigences particulières
1	7	Langue de l'offre :	French
2		Dépôt d'offres pour des parties ou sous-parties du tableau des exigences (offres partielles)	Not Allowed Offre partielle non autorisée
3	20	Autres types d'offres	Shall not be considered
4	21	Conférence préalable à l'offre Pas de conference prealable	Will not be conducted Fournir les détails ci-dessous si l'option « Sera mené » est sélectionnée ; sinon, supprimer les éléments ci-dessous Heure : [Insérer heure et fuseau horaire] Date : [Sélectionner date] Lieu : [Insérer lieu] La personne référente du PNUD pour la conférence est : [Insérer nom de la personne référente] Téléphone : [Insérer numéro de téléphone] Courriel : [Insérer courriel]
5	16	Durée de validité de l'offre	90 days
6	13	Garantie de soumission Pas requis	Not Required
7	41	Restitution d'avance lors de la signature du contrat	Not Allowed

8	42	Indemnité forfaitaire Non applicable	Will not be imposed
9	40	Garantie de bonne exécution Non applicable	Not Required
10	12	Devise de l'offre	Other _____GNF_____
11	31	Date limite de dépôt des demandes d'éclaircissement et des questions	Trois (3) jours calendaires (**le 17 février 2022**) avant la date limite de remise des offres. L'échéance limite de réception des offres étant le 20 février 2022
12	31	Coordonnées de la personne à qui adresser les demandes d'éclaircissement et les questions	Personnes référentes au PNUD : **Abass Bangoura** **Courriel : abass.bangoura@undp.org** **Mamadou Aliou Diallo** **Courriel : aliou.mamadou.diallo@undp.org** **Adresse : PNUD**
13	18, 19 et 21	Mode de diffusion des informations complémentaires à l'appel d'offres et des réponses et éclaircissements demandés	Direct communication to prospective Proposers by email and Posting on the website Procurement notice
14	23	Date limite de dépôt des offres	: **février 21, 2022** A transmettre par email à l'adresse : **offres.gn@undp.org**
14	22	Manière autorisée de dépôt des offres	☐Courrier/remise en main propre **☐Courriel** ☐xSystème e-Tendering
15	22	Adresse de dépôt des offres Non applicable	A transmettre par email à l'adresse : **offres.gn@undp.org** **Mr Boureima Younoussa,** **Représentant Résident Adjoint PNUD Guinée** **Maison Commune des Nations Unies, Commune de Matam** **Coléah, Corniche Sud, Rue M002, BP 222 Conakry-Guinée**
16	22	Exigences en matière de dépôt électronique (courriel ou système eTendering)	▪ Format : Fichiers PDF seulement ▪ Le nom des fichiers doit comporter un maximum de 60 caractères et ne doit pas contenir de lettres ou de caractères spéciaux ne faisant pas partie de l'alphabet ou clavier latin. ▪ Aucun fichier ne doit comporter de virus ou être corrompu. ▪ Taille maximum des fichiers par transmission : [Préciser]

			▪ Objet obligatoire du courriel : [Préciser] ▪ Les documents requis dans l'original (par exemple la garantie de soumission) doivent être envoyés à l'adresse ci-dessous, accompagnés d'une copie PDF soumise dans le cadre du dépôt électronique : [Insérer adresse] NA
17	25	Date, heure et lieu d'ouvertures des offres	Date et heure : février 22, 2022 12:00 Lieu : **Maison Commune des Nations Unies, Commune de Matam Coléah, Corniche Sud, Rue M002** **BP 222 Conakry, République de Guinée**
18	27	Méthode d'évaluation pour l'adjudication d'un contrat	Offre techniquement conforme, éligible et qualifiée au prix le plus bas.
19		Date prévue pour l'entrée en vigueur du contrat	*mars 15, 2022*
20	36	Durée maximum prévue du contrat	**Trois (3) an renouvelables une fois par prestataire sur une année complémentaire, soit au total 4 ans. Sur la base de performances satisfaisantes**
21	35	Le PNUD attribuera le contrat à :	**One or more Proposers, depending on the following factors : (4 garages suivant la marque des véhicules du parc, et suivant les qualifications des soumissionnaires au présent appel d'offres et la compétitivité de offres financières des soumissionnaires techniquement qualifiés rapportés aux besoins du PNUD Guinée tels que définis dans le Cahier des charges)**
22	39	Type de contrat	Contract for Goods and/or Services to UNDP http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
23	39	Conditions générales du contrat du PNUD qui s'appliqueront	UNDP General Terms and Conditions for Institutional (de minimim) Contracts http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
24		Autres informations relatives à l'AO	Les vérifications de la réalité des éléments des soumissions pourront être faites par des visites sur site par le Comité d'évaluation des offres du PNUD en charge du dossier qui pourra avoir également des entretiens avec la Direction et le personnel du soumissionnaire, et auprès des tiers notamment des clients antérieurs ou actuels du soumissionnaire.

SECTION 4 Critères d'évaluation

Critères d'examen préliminaire

Les offres seront examinées pour déterminer si elles sont complètes et déposées conformément aux exigences de l'appel d'offres selon les critères ci-dessous selon un système de réponses **Oui/Non** :

- Signatures appropriées
- Procuration
- Documents minimum fournis
- Validité de l'offre

Critères d'éligibilité et de qualification minimum

L'éligibilité et la qualification seront évaluées selon un système de réponses **Réussi/Échoué**.

Si l'offre est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat, chaque membre doit remplir les critères minimums sauf autrement indiqué.

Objet	Critères	Exigence en matière de dépôt des documents
ÉLIGIBILITÉ		
Statut juridique	Le fournisseur est une entité enregistrée légalement.	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
Éligibilité	Un fournisseur n'est pas suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Conflit d'intérêts	Aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 de l'appel d'offres.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Faillite	Aucune faillite déclarée, aucune implication dans une faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et aucun jugement ni action légale en cours contre le fournisseur qui pourrait nuire à ses opérations dans un futur proche.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Certificats et licences	NA	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
QUALIFICATION		
Antécédents de	L'inexécution d'un contrat n'a pas découlé d'une faute de la part du contractant au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification

contrats inexécutés[1]		
Antécédents de contentieux	Aucun antécédent de décisions du tribunal ou de décisions arbitrales contre le soumissionnaire au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Expériences antérieures	Minimum 3 ans d'expérience pertinente.	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Minimum 3 contrats de valeur, nature et complexité similaires mis en œuvre au cours des 5 dernières années. *(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence)*	Formulaire D : Formulaire de qualification
Situation financière	Chiffre d'affaires annuel minimal de 25 000 dollars É.-U. au cours des 3 dernières années. *(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).*	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Le soumissionnaire doit montrer la solidité actuelle de sa situation financière et indiquer sa rentabilité potentielle à long terme. *(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).*	Formulaire D : Formulaire de qualification
Évaluation technique	Les offres financières sont évaluées sur un système Réussi/Échoué en ce qui concerne le respect ou non-respect des spécifications techniques désignées dans le document d'offre.	Formulaire E : Formulaire d'offre technique
Évaluation financière	Analyse détaillée du barème de prix, sur la base des exigences listées dans la section 5, qui a été proposé par les soumissionnaires dans le formulaire F. La comparaison des prix doit être basée sur le prix proposé, qui comprend le transport, l'assurance et le coût total de propriété (y compris les pièces détachées, la consommation, l'installation, la mise en service, la formation, les conditionnements spéciaux, etc., si applicable) Comparaison avec des estimations de budget ou estimations internes.	Formulaire F : Formulaire de barème de prix

[1] L'inexécution, comme décidé par le PNUD, comprend tous les contrats pour lesquels (a) l'inexécution n'a pas été contestée par le contractant, notamment au moyen d'un renvoi au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné, et (b) les contrats qui ont été ainsi contestés mais n'ont pas été pleinement réglés relativement au contractant. L'inexécution n'englobe pas les contrats pour lesquels la décision de l'employeur a été rejetée par le dispositif de règlement des différends. L'inexécution doit être basée sur l'ensemble des informations sur les différends ou contentieux pleinement réglés, c'est-à-dire un différend ou un contentieux qui a été réglé conformément au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné et dans le cas où toutes les instances d'appel disponibles au soumissionnaire ont été épuisées.

SECTION 5A : Tableau des exigences et spécifications techniques/Détail quantitatif estimatif

5A.1 Termes de référence

Recrutement de plusieurs prestataires pour l'établissement de quatre (4) Accord Cadre (LTA) des services de maintenance, entretien et de réparation des véhicules du Système des Nations Unies en République de Guinée

1. Contexte et Justification :

Le PNUD Guinée (l'Administration, les projets DIM et NIM, et agences sœurs qui sont sous sa tutelle) capitalise approximativement plus de soixante (60) véhicules à son actif qui sont tous enregistrés au niveau du ministère des Transports de la République de Guinée, sous des immatriculations intitulées au nom du PNUD.
Si les véhicules immatriculés au nom d'autres agences du SNU sont inventoriés, le nombre serait vraiment considérable.
En vue de réaliser une gestion optimale de coûts, et de suivi des entretiens et réparations des dits véhicules, auprès de véritables sociétés professionnelles, et installées en République de Guinée, il s'avère nécessaire de procéder à la sélection de 4 sociétés qui pourront répondre aux attentes, non seulement du bureau du PNUD mais aussi de tout le système des Nations Unies.

2. Couts de gestion des 3 précédents exercices

N°	Prestataires	Exercices précédents			Total/prestataire sur les 3 exo
		2018	2019	2020	
01	Swiss cars	0	13077,73 $	13 665,97 $	26 743,70 $
02	Delta Log	27 081,31 $	27 783,20 $	5 547,35 $	60 411,86 $
03	Mining House	7 132,31 $	10 623,75 $	27 438,20 $	45 194,26 $
	Total montant par année	34 213,62 $	51 484,68 $	46 651,52 $	**132 349,82 $**

Soit un total de **132 349,82 $** déboursés au titre des entretiens et réparations sur les véhicules du Bureau, y compris l'Administration, projets DIM et NIM.

3. Objectif visé :

L'objectif visé est d'identifier quatre (04) sociétés professionnelles, conformément aux critères de sélection définies ci-dessous, en entretiens et réparations des véhicules ; ce qui permettrait d'assurer une gestion optimale des couts et services.

4. Durée et Type de contrat :

La durée de contrat est estimée à trois (3) ans renouvelables une fois par prestataire sur une année

complémentaire, soit au total quatre (4) ans sur la base de performances satisfaisantes après évaluation des services rendus.

5. Tâches/Responsabilités de la Société de Transit :

Sous la supervision du Responsable Logistique, le prestataire, adjudicataire du contrat d'entretien et réparations des véhicules sera chargé entre autres des responsabilités suivantes :

- Prendre les dispositions diligentes et appropriées dès la réception d'une demande de service d'entretien ou réparation ;
- Procéder à un control technique et général du véhicule avant l'entretien ou la réparation ;
- Partager les constats effectués avec le service Logistique à l'issue du control technique et général sur chaque véhicule.
- Etablir un devis estimatif, adressé au PNUD, relatif à l'entretien ou réparation de chaque véhicule, y compris le cout de réparations des anomalies constatées.
- Requérir l'approbation du devis par le service Logistique avant l'exécution de toute demande de service d'entretien ou de réparation, exprimée en bonne et due forme.
- Répondre avec diligence, à la demande de devis relative à l'entretien et/ou réparation de chaque véhicule ;
- Assurer l'entretien ou la réparation de chaque véhicule, avec diligence, dès l'approbation du devis, dans un délai raisonnable ;
- Prendre les dispositions nécessaires en vue d'assurer le service tel sollicité à travers la demande de service transmis par message électronique, en cas d'urgence.
- En cas d'insatisfaction sur une réparation éventuellement faite, le prestataire doit prendre les dispositions nécessaires en vue de résoudre définitivement les véritables problèmes constatés sur le véhicule ;
- Assurer le remplacement des pièces en mauvais état par des pièces de rechange neuves ou d'origine.
- Fournir des conseils/informations au Bureau, via le Service Logistique, sur l'état effectif de chaque véhicule.
- Enregistrer dans un logiciel de gestion l'ensemble des entretiens et réparations sur chaque véhicule, de façon chronologique ;
- Fournir le rapport historique ou grand-livre client sur chaque véhicule, dès l'expression de la demande de service.
- Fournir des pièces de rechange d'origine des véhicules, en cas d'expression de besoin.

6. Résultats attendus :

Dans le cadre de la mise en œuvre ou de l'exécution du contrat de service, qui fera objet d'établissement entre les 2 parties, les résultats suivants sont attendus :

- Les actions diligentes et appropriées sont assurées par le Prestataire, dès la réception de la demande de service, par le biais du service Logistique, dont entre autres :
  - Le control technique et général de chaque véhicule est effectué ;
  - Les anomalies constatées sont partagées avec le service Logistique ;
  - Le devis conséquent est établi et partagé avec le service Logistique, prenant éventuellement en compte les coûts de réparations des anomalies constatées.
- Les demandes urgentes de services exprimées par le Service Logistique sont promptement résolues avec satisfaction dans le temps ;
- Les devis sont validés avant l'exécution de chaque demande de service ;

- Les entretiens et/ou réparations relatives à chaque véhicule sont assurées avec diligence, et à la satisfaction du client ;
- En cas d'insatisfaction sur les services rendus sur un véhicule, les dispositions sont prises par le prestataire en vue de résoudre définitivement les problèmes constatés sur le dit véhicule dans un délai raisonnable ;
- Les pièces en mauvais état ou obsolètes sont remplacés par des pièces neuves et d'origine ;
- Les pièces de rechange sont fournies en cas d'expression de besoin auprès du prestataire ;
- Les conseils ou rapports techniques sont systématiquement fournis sur chaque véhicule, au Bureau, via le Service Logistique ;
- L'historique des entretiens et réparations est systématiquement partagé sur chaque véhicule, dès que sollicité.
- Les entretiens et/ou réparations sur chaque véhicule sont enregistrés, de façon chronologique via un logiciel de gestion mis en place par le prestataire en vue d'une meilleure gestion.

7. Méthodologie de travail :

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat qui sera établi, il convient de mettre en évidence la méthodologie de travail, comme suit :

- Une demande d'entretien et/ou de réparation d'un véhicule établie par un chauffeur, sera électroniquement par son service Logistique, à travers un message pour solliciter l'expertise ou l'assistance du prestataire en termes d'entretien et/ou de réparation du véhicule ; cette demande d'entretien et/ou de réparation doit être préalablement approuvé par le Service Logistique.
- Le Service Logistique informera systématiquement le chauffeur afin de prendre les dispositions nécessaires pour envoyer le véhicule chez le prestataire qui est supposé faire les travaux d'entretien et/ou de réparation sur le véhicule concerné.
- Le prestataire dès la réception du véhicule dans son garage, fait le control technique, suivant la demande de travail transmis par le service Logistique ou Administration ; en plus de cette demande de travail, le prestataire se rassure de l'existence ou l'inexistence éventuelle de pannes ou d'anomalies sur le dit véhicule ;
- En cas d'anomalies éventuellement constatées, en plus des travaux sollicités et indiqués sur la demande de travail, le prestataire partage systématiquement le devis total avec le service Logistique afin d'en apprécier et le partager avec le projet requérant ou qui de droit ;
- Le service Logistique procède à la vérification du devis par rapport aux travaux à réaliser et à l'offre financière' qui sera le document phare de référence ;
- En cas de conformité avec le document de référence, le service Logistique valide le devis et autorise le prestataire à réaliser les travaux ;
- En cas de non-conformité, le prestataire est invité à actualiser son devis conformément au document de référence des prix ;
- Le devis validé par le service n'exclut nullement pas une vérification complémentaire conformément au document de référence des prix, qui doit être faite par le service Procurement avant établissement du bon de commande ;
- Les travaux réalisés, conformément au devis validé relatif à la demande de travail transmise, doivent faire l'objet d'une confirmation par le chauffeur ; ce qui permettra au service Logistique d'initier un processus de paiement en faveur du prestataire après établissement du bon de commande et réception de la facture définitive ;

- En cas d'insatisfaction ou de non-réalisation des travaux tels sollicités, le prestataire est systématiquement invité à prendre les dispositions nécessaires en vue de résoudre définitivement les mêmes anomalies répétées, qu'initialement constatées ;

8. Critères d'évaluations :

Les critères d'évaluations sont d'ordre technique et financier ; c'est-à-dire l'offre techniquement conforme, éligible et qualifiée au prix le plus bas.

a) **L'évaluation offre technique :**

Les offres seront examinées pour déterminer si elles sont complètes et déposées conformément aux exigences de l'appel d'offres selon les critères ci-dessous **selon un système de réponses Oui/Non**.

N°	Désignation des documents	Oui/Non
1	Registre du commerce	-
2	Quitus fiscal en cours de validité	-
3	Présentation de la société (Adresse physique, domaines d'activités et compétences, organigramme, perspectives)	-
4	CV de 3 membres du personnel cadre	-
5	Désignation d'un point focal (nom et prénom, téléphone, titre professionnel)	-
6	3 références (nom, téléphone et adresse électronique) de structures avec lesquelles le soumissionnaire a collaboré	-
7	Confirmation de la capacité à fournir des pièces de rechange en cas de demande ; Justifier par une lettre de confirmation adressée au PNUD.	-
8	Disposition d'un site servant de garage au minimum de 200 m^2. Justifier par une lettre de confirmation ;	-
	Confirmation de la disposition des équipements de travail ci-après : a- Pont élévateur 2 Colonnes 3T ; b- Démonte pneus ; c- Equilibreuse de roues ; d- Cabine de sablage pour nettoyer des pièces de rechange ; e- Compresseurs à gaz ; f- Extracteur de gaz ; g- Appareil de géométrie ; h- Appareil de diagnostic ; i- Appareil de contrôle ; j- Poste soudure ;	-

b) **L'évaluation offre financière :**

A l'issue de la sélection des soumissionnaires, ayant présenté des offres techniquement qualifiées, l'offre financière qui présente le moindre cout, sera retenu.

Chaque soumissionnaire est invité à remplir les tableaux de bordereaux de prix unitaires (N°1 et N°2) ci-joints en annexe, sous le format Excel, au titre de sa proposition financière.

L'offre financière comprenant les conditions des prix et réduction, le cas échéant sur des volumes importants des travaux sur le mois.

- Propositions techniques et financières soumises séparément
- Validité de la soumission

La Maintenance et la Réparation de véhicules telles que mentionnées dans les Termes de Référence (TDR) s'entendent comme suit :

- Maintenance = Toutes opérations d'entretien périodique et de contrôle des véhicules, telles que recommandées par les constructeurs.
- Réparation = Toute action de remise en état d'un véhicule par suite d'une panne ou à un accident.

I. Objectif :

Le PNUD a entrepris la conduite de cet exercice de sollicitation dans le but :

1. d'assurer une qualité de service élevée et constante
2. d'harmoniser la qualité des prestations
3. de faciliter et accélérer les processus de maintenance et/ou réparation de ses véhicules
4. de réaliser des économies d'échelle.

Au terme de la sollicitation, le PNUD envisage la signature d'accords pour une durée de deux (2) ans, renouvelable une fois sous réserve de performances satisfaisantes de la part des soumissionnaires sélectionnés.

Le(s) garagiste(s) devra(ont) prendre toutes les dispositions pour assurer par ses (leurs) propres soins la maintenance des véhicules à Bangui ainsi que ceux déployés à l'intérieur du pays.

En cas d'absence de garage à l'intérieur du pays, les dispositions devront être prises pour assurer les services requis et en s'assurant que les services rendus sont satisfaisants pas des équipes des ateliers mobiles, dont le déploiement devra être optimal à la demande.

II. Paramètres du contrat :

Le PNUD envisage la signature de contrat pour une durée de trois (3) ans renouvelables une fois par prestataire sur une année complémentaire, soit au total quatre (4) ans sur la base de performances satisfaisantes après évaluation des services rendus.

- La qualité des prestations et du service devra être de premier ordre. L'adéquation aux standards de performance définis dans l'appel d'offres sera largement prise en compte dans l'évaluation des propositions.
- Les propositions techniques et financières du ou des soumissionnaires retenus seront intégrées comme parties intégrantes aux contrats.
- Les coûts des opérations de maintenance périodique offerts dans la proposition financière

seront maintenus identiques pendant toute la durée du contrat.
• Il est rappelé ici que les accord-cadre (Long Term Agreement) qui seront signés au terme de cet appel d'offres ne constitueront en aucun cas des contrats d'exclusivité et n'imposeront aucun volume minimum de dépenses de la part des entités du Système des Nations Unies en République Centrafricaine.
• Le ou les soumissionnaires retenus pour la réalisation des prestations feront l'objet d'évaluations régulières de performances. En cas d'insatisfaction des bénéficiaires ou de non-respect des clauses et/ou des engagements prévus au(x) contrat(s), le PNUD se réserve le droit de mettre un terme aux contrats sans préavis.
• Les factures seront payées sur une base mensuelle, dans un délai de 30 jours après réception de la facture consolidée par les services compétents de l'entité cliente du Système des Nations Unies.

III. Rôles et responsabilités du PNUD ou de l'entité cliente du Système des Nations Unies :

Les points focaux des signataires au niveau du PNUD seront :

❖ **Le Service Procurement** pour les points suivants :

• Gestion des contrats
• Réalisation d'enquêtes de satisfaction, centralisation et transmission des doléances
• Vérification des conditions tarifaires appliquées par rapport aux termes de l'accord

❖ **Le Service logistique** pour les points suivants :

• Centralisation des besoins, coordination des actions
• Accords sur devis, donneur d'ordre pour la réalisation des prestations
• Réception et validation des factures et coordination avec le service des Finances pour paiement
• Evaluation des performances, inspection des services rendus
• Ordonnance de contre expertises éventuelles

IV. Qualifications et compétences requises de la part des garages :

Le ou les garages qui seront sélectionnés pour la signature d'un accord à long terme (LTA) avec le PNUD Guinée devront présenter les qualifications minimales suivantes :
• Être spécialisé dans la maintenance et la réparation des véhicules de marques et modèles représentés dans le parc automobile des entités du Système des Nations Unies en République de Guinée ;
• Disposer d'un garage possédant l'outillage et les équipements nécessaires ;
• Disposer d'une expérience pertinente d'au moins deux (02) années dans la réalisation des services requis avec les grands établissements publics, les grandes sociétés ou les Organisations Non Gouvernementales ou Organisations Internationales ;
• Disposer de références dans le domaine auprès d'autres agences du SNU, ambassades ou autres moyennes et grandes entreprises nationales ou internationales ;
• Disposer d'un personnel qualifié, expérimenté et compétent (Fournir la liste des spécialités représentées : Mécanique, électricité, carrosserie, peinture, etc.) ;
• Disposer d'une capacité financière suffisante pour fournir les prestations selon les Conditions Générales du PNUD (Préfinancement des activités et paiement à 30 jours après livraison notamment) ;
• Être disposé et capable de garantir une qualité de service selon les standards mentionnés ;

• Assurer une priorité et rapidité dans l'entretien et réparation de ses véhicules PNUD ;
• Disposer d'un système de sécurité de ses ateliers garantissant la sécurité des véhicules mis à disposition du prestataire par les clients, entités du Système des Nations Unies en République de Guinée, pour les besoins de maintenance et/ou de réparation.

NB : En cas de sous-traitance d'une partie des prestations, le soumissionnaire devra fournir toutes les informations et documentations d'usage concernant le(s) sous-traitant(s). Toutefois, en cas de réclamation sur la qualité des prestations demandées, la responsabilité du cocontractant dans l'accord est entièrement et totalement engagée.

V. Nature détaillée des prestations et résultats attendus :

Les garages devront fournir des services complets et rapides pour toutes les activités liées à la maintenance et à la réparation des véhicules. Les prestations attendues comprennent, entre autres, les services et produits suivants (voir tableau en annexe).

A. En termes de maintenance des véhicules

Quatre (4) niveaux de maintenance sont attendus pour chaque véhicule :

a) Niveau de maintenance A (Tous les 5000 km)

• Vidanger l'huile moteur
• Remplacer les filtres à huile, à essence ou gasoil, à air
• Remplacer les bougies d'allumage
• Contrôler le faisceau haute tension d'allumage
• Contrôler le circuit de refroidissement et les courroies
• Contrôler le radiateur et les durites
• Remettre le liquide de refroidissement à niveau
• Vérifier l'état des plaquettes et les bandes de freins les cales de freins à disque et tambour (Régler les jeux de bandes si nécessaire),
• Remettre le liquide de frein à niveau
• Contrôler le niveau des huiles de boîte de vitesse, direction assistée et pont arrière
• Pour les véhicules à boîtes à vitesses et direction automatiques, vérifier le niveau d'huile de la boîte et changer le filtre à huile
• Laver la carrosserie et le châssis
• Graisser les parties d'articulation (rotules, transmission, charnières de portières).
• Contrôler la pression des pneumatiques
• Contrôler le serrage des écrous de roues
• Contrôler le niveau de l'électrolyte de la batterie et vérifier sa densité
• Graisser les cosses de la batterie.

b) Niveau de maintenance B (Tous les 10.000 km)

• Tous items inclus dans le niveau de maintenance A.
• Vérifier les silent blocs des pièces d'articulation
• Vérifier l'état de la suspension (amortisseurs)

• Vérifier le système d'éclairage
• Vérifier le tuyau d'échappement et le silencieux

c) Niveau de maintenance C (A 15.000 km)

• Tous items inclus dans le niveau de maintenance B
• Vérifier le serrage de tous les boulons de la carrosserie
• Contrôler le débattement des roues et la flexibilité de la suspension
• Vérifier les rotules de direction et les caches poussière
• Contrôler la pression d'alimentation en carburant
• Régler le ralenti (comprenant contrôle et réglage antipollution).

d) Niveau de maintenance D (Tous les 20.000 km)

• Tous items inclus dans le niveau de maintenance C
• Remplacer l'huile de la boite de vitesse et de pont arrière et avant
• Remplacer les amortisseurs (avant/arrière)
• Remplacer les plaquettes de freins avant et bandes de freins
• Régler le câble de frein de parking
• Remplacer le disque d'embrayage et régler la garde de la pédale d'embrayage
• Remplacer la courroie de distribution tous les 100 000 km
• Vérifier l'état des pneumatiques.

La description des services demandés ci-dessus n'est pas limitative. Ils seront réalisés suivant les recommandations du constructeur et les règles de l'art.

NB :

- **Le coût des huiles, filtres et bougies d'allumage est inclus dans le forfait proposé pour la maintenance tous niveaux.**
- **Le coût des amortisseurs, plaquettes de freins et disques d'embrayage est inclus dans la maintenance de niveau D.**

Toutes opérations complémentaires recommandées à la suite des différents contrôles devront faire l'objet d'une proposition de réparation et d'un devis sujets à appréciation et validation par les services compétents du PNUD.

• En cas de défaillance constatée dans les 72 heures suivant une opération de maintenance (ex : Baisse du niveau d'huile, phares défectueux, etc.), le contractant sera tenu de remédier au problème à ses frais, dans un délai maximum de 24h.

B. En termes de réparation des véhicules

• En cas de panne ou d'accident, le garage procèdera à l'enlèvement du véhicule sur son lieu de stationnement. Il réalisera un diagnostic complet du véhicule et produira un devis de réparation reprenant la liste des travaux à réaliser, les pièces à remplacer, le coût et la durée des travaux, qu'il soumettra à l'appréciation de l'entité cliente du Système des Nations Unies dans un délai maximum de 5 jours ouvrables.

Aucune réparation ne devra être entreprise sans une autorisation écrite préalable de la part de la personne habilitée au niveau de l'entité cliente du Système des Nations Unies en République de Guinée.

• Le PNUD se réserve le droit de procéder à une contre-expertise pour vérification du bien-fondé des devis soumis à son appréciation. Le contractant devra permettre l'accès à son garage à toute personne mandatée par le PNUD pour la réalisation de cette contre-expertise.

C. Conditions générales communes à toutes les opérations de maintenance et de réparation des véhicules.

• Toute pièce défectueuse devra être remplacée par **une pièce d'origine**. Les pièces adaptables ne sont pas tolérées. Le fournisseur s'assure qu'il dispose à cette fin d'une chaîne d'approvisionnement assez large et efficiente pour couvrir en qualité, quantité et dans les délais les besoins du Système des Nations Unies en réparations.
Le fournisseur, devra, avant le lancement de la commande, et dans les délais les plus brefs après le diagnostic, demander et obtenir l'aval de l'entité cliente du Système des Nations Unies sur le placement de la commande auprès de son fournisseur, ce dont il s'assurera que les prix pratiqués sont les plus compétitifs du marché.
• Toute pièce défectueuse qui aura fait l'objet d'un remplacement devra être retournée au client du Système des Nations Unies avec la facture de la pièce de rechange. Aucun paiement ne sera autorisé sans présentation de la pièce défectueuse remplacée.
• Le contractant sera tenu responsable de tout dommage occasionner sur les véhicules à l'occasion des opérations de maintenance et/ou de réparation orchestrées par ses soins. Dès lors, il devra, à ses frais, procéder à la remise en état du véhicule dans les meilleurs délais, soit par la réparation, soit par le remplacement à l'identique des pièces endommagées.
• Le contractant devra offrir des conditions de parking assurant une sécurité optimale pour les véhicules qui lui seront confiés. Le contractant sera tenu responsable de tout dommage ou vol éventuels encourus sur son lieu de garage.
• Le contractant n'est pas autorisé à utiliser les véhicules qui lui sont confiés à ses fins propres. Toute utilisation abusive des véhicules sera passible de poursuites et de paiement de dommages et intérêts.
• Le contractant devra prendre toutes les dispositions pour constituer un stock minimum de lubrifiants et autres consommables nécessaires pour la maintenance des véhicules.
• Les véhicules confiés au garage pour réparation ou maintenance devront être retournés au PNUD dans un état de propreté irréprochable.
• Le contractant devra traiter les demandes émanant du Système des Nations Unies façon prioritaire.
• Le garage devra assurer la garantie des pièces et du service pour une durée d'une (1) semaine minimum, dans la limite des standards reconnus par les fabricants pour les pièces d'origine.
• En cas de sous-traitance d'une partie des prestations, le garage demeurera intégralement responsable devant le PNUD au titre de la qualité des services rendus.

D. Facturation

• La facturation des prestations sera établie sur une base mensuelle. Il sera inscrit sur chaque facture le nom du Programme/Projet concerné ainsi que l'immatriculation du véhicule et le nom du chauffeur ayant déposé le véhicule au garage.

• La facturation des prestations de maintenance se fera sur la base de la grille tarifaire proposée lors de la présente soumission, qui sera annexée au contrat comme partie intégrante de celui-ci. Le coût de ces prestations sera maintenu identique pendant toute la durée de l'accord.

• Après chaque opération, le garage devra s'assurer qu'un bon de livraison est signé par la personne habilitée de l'entité cliente du Système des Nations Unies, certifiant que le service a été rendu de manière satisfaisante. Ce document devra être joint à la facture mensuelle déposé au service Logistique du PNUD pour traitement. Aucun paiement ne sera accordé en l'absence de tels justificatifs.

E. Suivi et reporting

• **Suivi**

Le ou les garages retenus s'engageront à mettre à jour une fiche de suivi pour chaque véhicule, qui devra indiquer les pièces de rechange, batteries et autres accessoires remplacés, le détail du service rendu, le kilométrage atteint, le kilométrage du prochain entretien, etc.
Cette fiche devra être accessible à tout moment par l'équipe compétente du PNUD pour consultation.

• **Reporting**

Le(s) garage(s) retenus seront tenus de répondre à toute demande d'information de la part des services du PNUD dans un délai maximum de 15 jours.

F. Liste des prix

Evaluez le temps nécessaire pour les différentes interventions ci-dessous et donnez le coût horaire de la main d'œuvre pour chaque type de véhicule. Nous partons du principe que les pièces détachées sont d'origine et neuves.

Nature des travaux à effectuer	Temps nécessaire pour intervention	Coût de la main d'œuvre	Coût des consommables	Délais de garantie
Service Mini A : tous les 5,000 km 1-Remplacement de l'huile de moteur 2-Nettoyage du filtre à air 3-Contrôle de l'huile de pont 4-Contôle de la suspension 5-Contrôle des signaux lumineux	-Berline -Prado -Hard Top -Hilux -Break			

Service Filtre B : tous les 10,000 km 1-A+ 2-Changement du filtre à gas-oil 3-Changement du filtre à huile 4-Vérification des ponts AR & AV 5-Nettoyage du radiateur	-Berline -Prado -Land Cruiser -Hilux -Break			
Service complet C : tous les 20,000 km 1-B+ 2-Changement de l'huile de la boite de vitesse et de pont AR et AV 3-Graissage complet 4-Contrôle des plaquettes AR et AV (changement si nécessaire) 5-contrôle des pneumatiques et (changement si nécessaire) 6-Changement du filtre à air	-Berline -Prado -Land Cruiser -Hilux -Break			
Tous les 100,000 km Changement de la courroie de distribution	-Berline -Prado -Land Cruiser -Hilux -Break			

Nous partons du principe que les pièces détachées sont d'origine et neuves

VI. Standards de performance et qualité de service attendus.

Les garages retenus devront rendre leurs services en accord avec les standards de performance minima suivants requis par le PNUD.
Ils seront évalués sur la base d'indicateurs de performance clairs, précis & objectifs qui permettront d'évaluer la qualité générale des prestations offertes & leur constance dans le temps.

Produit/ Service	Attribut de la performance	Définition	Standard / Niveau de service
1. Maintenance	Rapidité d'exécution, efficacité	Capacité à fournir les services et produits rapidement.	Service rendu dans les 24h suivant le dépôt du véhicule au garage
	Transparence	Capacité à rendre compte de façon claire et transparente.	Toutes les pièces défectueuses remplacées sont retournées au PNUD.
	Fiabilité/Qualité du service	Capacité à produire un service de qualité durable.	Aucun véhicule n'est retourné au garage pour réclamation après maintenance ou réparation.
	Fiabilité/Respect	Capacité à remplir le	Toutes les pièces défectueuses

	des engagements	service selon les strictes conditions explicitées dans le contrat.	sont remplacées par des pièces d'origine.
2. Réparation	Rapidité d'exécution, efficacité	Capacité à prendre action rapidement.	▪ Enlèvement du véhicule sur son lieu de stationnement au plus tard 12h après son immobilisation. ▪ Diagnostic et devis de réparation soumis au PNUD pour accord au plus tard 2 jours (ouvrables) après dépôt du véhicule au garage.
	Qualité	Capacité à produire un service de qualité durable.	Aucun véhicule retourné au garage pour réclamation après maintenance ou réparation.
3. Qualité de service	Disponibilité	Capacité à joindre le garage en dehors des horaires de bureau.	Disponibilité du garage 7j/7 en dehors des heures d'ouverture pour traitement des urgences éventuelles.
	Gestion des réclamations	Capacité à répondre aux réclamations en un temps réduit.	Temps de traitement : 24h maximum.
	Communication	Capacité à tenir le client informé des éventuels contre temps	En cas de délais complémentaires, le PNUD est informé par écrit au moins 12h avant la date et l'heure prévues pour la restitution du véhicule.
3. Billing	Exactitude/ Précision/Fiabilité	Capacité à générer des états sans erreur.	Aucune erreur et/ou aucune discordance entre factures mensuelles et pièces justificatives jointes.
4. Reporting	Réactivité / Disponibilité	Capacité à répondre aux requêtes du PNUD dans un temps réduit.	Le garage répond aux demandes d'informations du PNUD au plus tard 3 jours après réception de la requête

Les niveaux de performance du (des) soumissionnaire(s) retenu(s) feront l'objet d'évaluations régulières et inopinées pour vérification du respect des engagements prévus au(x) contrat(s).

5A.2 Détail quantitatif et estimatif

Se reporter aux TDRs et aux différents documents en annexe.

SECTION 5B : Autres exigences connexes

Outre le tableau des exigences précédent, les soumissionnaires doivent tenir compte des exigences et conditions supplémentaires suivantes, et des services connexes nécessaires pour satisfaire les exigences : *[cochez la condition applicable au présent AO, supprimez l'entière rangée si elle ne s'applique pas aux biens fournis]*

Termes de livraison [INCOTERMS 2020] *(veuillez lier ceci au barème de prix)*	Other ____NA_____
Adresse exacte de livraison ou du lieu d'installation	MAISON COMMUNE
Mode de transport privilégié	Other _____NA_____
Transitaire privilégié par le PNUD, le cas échéant[2]	NA
Distribution des documents de transport *(si utilisation de transitaire)*	Cliquer ici pour entrer du texte.
Si nécessaire, le dédouanement sera effectué par :	Sélectionner un objet.
Inspection à l'usine ou avant expédition	Cliquer ici pour entrer du texte.
Inspection à la livraison	Cliquer ici pour entrer du texte.
Exigences en matière d'installation	Cliquer ici pour entrer du texte.
Exigences en matière de tests	Cliquer ici pour entrer du texte.
Contenu de la formation à l'exploitation et la maintenance	Cliquer ici pour entrer du texte.
Mise en service	Cliquer ici pour entrer du texte.
Période de garantie	Cliquer ici pour entrer du texte.
Service d'assistance local	Cliquer ici pour entrer du texte.
Exigences en matière d'appui technique	Cliquer ici pour entrer du texte.
Exigences en matière de services après-vente	☐ Garantie des pièces et de la main-d'œuvre pour une durée minimum de _____ ☐ Appui technique ☐Offre de l'unité de services pour faciliter l'entretien ou la réparation ☐ Autres *[veuillez préciser]*
Conditions de paiement *(avance maximale de 20 % du prix total, conformément à la politique du PNUD)*	Sélectionner un objet.

[2]*Selon les INCOTERMS indiqués dans l'AO. L'utilisation d'un transitaire privilégié par le PNUD peut être envisagée afin de s'assurer de la bonne connaissance par le transitaire des procédures et des exigences en matière de documentation qui sont applicables au PNUD lors du dédouanement auprès des autorités douanières du pays de destination.*

Conditions de versement du paiement	☐ Inspection avant expédition ☐ Inspection à l'arrivée à destination ☐ Installation ☐ Tests ☐ Formation sur l'exploitation et la maintenance ☐ Autres *[veuillez préciser]* ☐ Acceptation écrite des biens basée sur le plein respect des exigences de l'appel d'offres
Toute la documentation, notamment les catalogues, les instructions et les manuels d'exploitation sont dans cette langue	Sélectionner un objet.

SECTION 6 : Formulaires de soumission à renvoyer/liste de vérification

Le présent formulaire sert de liste de vérification pour la préparation de votre offre. Veuillez remplir les formulaires de soumission à renvoyer conformément aux instructions se trouvant dans les formulaires et les renvoyer dans le cadre du dépôt de votre offre. Aucun changement apporté au format des formulaires n'est permis est aucun remplacement n'est accepté.

Avant le dépôt de votre offre, veuillez vous assurer qu'elle respecte les instructions en matière de dépôt des offres de la fiche technique 22.

Offre technique :

Avez-vous dûment rempli tous les formulaires de soumission à renvoyer ?	
▪ Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre	☐
▪ Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire	☐
▪ Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats	☐
▪ Formulaire D : Formulaire de qualification	☐
▪ Formulaire E : Format de l'offre technique/Détail quantitatif estimatif	☐
▪ Formulaire G : Validité de la garantie de soumission	
▪ [Ajouter d'autres formulaires si nécessaire]	☐
Avez-vous fourni les documents requis pour établir votre plein respect des critères d'évaluation dans la section 4 ?	☐

Barème de prix :

▪ Formulaire F : Formulaire de barème de prix	☐

Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

La société soussignée propose de fournir les biens et services connexes requis pour [Insérer nom des biens et services] conformément à votre appel d'offres n° [Insérer numéro de référence de l'AO] et à notre offre. Nous déposons par les présentes notre offre qui inclut l'offre technique et le barème de prix.

Notre barème de prix, ci-joint, représente une somme de [Insérer montant en lettres et en chiffres et indiquer la devise].

Nous déclarons par la présente que notre société, ses prestataires de service agréés ou ses filiales et ses employés, notamment les membres de toute coentreprise, tout consortium ou tout partenariat ou les sous-traitants ou fournisseurs de toute partie du contrat :

a) Ne font pas l'objet d'interdictions d'achat provenant de l'ONU, notamment, sans s'y limiter, d'interdictions découlant de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU ;

b) N'ont pas été suspendus, exclus ou autrement désignés comme inéligibles par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale ;

c) Ne sont sujets à aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 des instructions à destination des soumissionnaires ;

d) N'emploient pas ou ne prévoient pas d'employer une personne étant ou ayant été membre du personnel de l'ONU au cours de la dernière année si elle a ou a eu des relations d'affaires avec notre société en sa qualité de membre du personnel de l'ONU au cours des trois dernières années de service avec l'ONU (conformément aux restrictions applicables après la cessation de service de l'ONU, publiées dans le document ST/SGB/2006/15) ;

e) N'ont déclaré aucune faillite, n'ont été impliqués dans aucune faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et n'ont fait l'objet d'aucun jugement ni action légale en cours qui pourrait nuire à leurs opérations dans un futur proche ;

f) Entreprennent de ne s'engager dans aucune pratique illicite, y compris, sans s'y limiter, dans la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l'obstruction et toute autre pratique non éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et de mener leurs activités d'une manière qui empêche tout risque financier, opérationnel, pour sa réputation, ou tout autre risque indu pour l'ONU, et nous servons les principes du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et adhérons aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous déclarons que toutes les informations et déclarations indiquées dans la présente offre sont exactes et nous reconnaissons que toute mauvaise interprétation ou représentation y figurant pourra conduire à notre disqualification ou à des sanctions de la part du PNUD.

Nous proposons de fournir les biens et services connexes conformément aux documents de l'offre, notamment les conditions générales du contrat du PNUD, et au tableau des exigences et des spécifications techniques.

Notre offre est valide et nous oblige pour la période indiquée dans la fiche technique.

Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenus d'accepter toute offre reçue.

J'atteste que je suis dûment autorisé par [Insérer nom du soumissionnaire] à signer la présente offre et y être lié si le PNUD l'accepte.

Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Signature : _____

[Apposer sceau avec sceau officiel du soumissionnaire]

Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire

Dénomination légale du soumissionnaire	[Compléter]
Adresse légale	[Compléter]
Année d'enregistrement :	[Compléter]
Coordonnées du représentant autorisé du soumissionnaire	Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter] Courriel : [Compléter]
Êtes-vous un fournisseur enregistré auprès du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du Portail]
Êtes-vous un fournisseur du PNUD ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du PNUD]
Pays d'activité	[Compléter]
Nombre d'employés à plein temps	[Compléter]
Attestation d'assurance qualité (par exemple ISO 9000 ou équivalent) (Si oui, fournir une copie du certificat pertinent) :	[Compléter]
Votre société dispose-t-elle d'une accréditation telle que ISO 14001 ou ISO 14064 ou équivalent en lien avec l'environnement ? *(Si oui, fournir une copie du certificat valide) :*	[Compléter]
Votre société dispose-t-elle d'une déclaration écrite de sa politique environnementale ? *(Si oui, fournir une copie)*	[Compléter]
Votre organisation montre-t-elle un engagement important à la durabilité par d'autres moyens, par exemple des documents sur les politiques internes de la société sur l'autonomisation des femmes, les énergies renouvelables ou une	[Compléter]

appartenance à des institutions commerciales qui encouragent ces questions ?	
Votre société est-elle membre du Pacte mondial des Nations Unies ?	[Compléter]
Personnes référentes que le PNUD peut contacter pour toute demande d'éclaircissement lors de l'évaluation de l'offre	Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter] Courriel : [Compléter]
Veuillez joindre les documents suivants :	▪ Profil d'entreprise ne devant pas dépasser 15 pages, ainsi que des brochures et catalogues de produits imprimés se rapportant aux biens et services achetés ▪ Attestation d'incorporation ou d'enregistrement de la société ▪ Attestation d'immatriculation ou de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales, ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège ▪ Documents d'enregistrement de la raison sociale, le cas échéant ▪ Certificat de qualité (par exemple ISO, etc.) ou autres certificats, accréditations, prix, distinctions similaires reçus par le soumissionnaire, le cas échéant ▪ Certificats, accréditations, mentions ou étiquettes de conformité environnementale et autres preuves des pratiques du soumissionnaire qui contribuent à la durabilité environnementale et à la réduction des effets néfastes sur l'environnement (par exemple l'utilisation de substances non toxiques, de matières premières recyclées, de matériel à faible consommation d'énergie, à émission de carbone réduite, etc.), soit dans le cadre de ses pratiques commerciales, soit dans les biens qu'il fabrique ▪ Brevets, si les technologies proposées dans l'offre sont brevetées par le soumissionnaire ▪ Attestation ou autorisation indiquant que le soumissionnaire est le représentant du fabricant, ou une procuration ▪ Licences d'exportation le cas échéant ▪ Autorisation du gouvernement local de s'implanter et d'exploiter son activité sur le lieu d'affectation, le cas échéant ▪ Lettre officielle de nomination en qualité de représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d'une entité située en dehors du pays

Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

À remplir et renvoyer avec votre offre, si celle-ci est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat.

Non	**Nom du partenaire et coordonnées** (adresse, numéros de téléphone, numéros de fax, courriel)	**Part proposée de responsabilités (en %) et type de biens ou de services à fournir**
1	[Compléter]	[Compléter]
2	[Compléter]	[Compléter]
3	[Compléter]	[Compléter]

Nom du partenaire principal (disposant de l'autorité pour obliger la coentreprise, le consortium, le partenariat lors du processus d'appel d'offres, et dans le cas où un contrat est attribué, lors de l'exécution du contrat)	[Compléter]

Nous vous joignons une copie du document susréférencé signé par chaque partenaire, qui détaille la structure juridique possible et la confirmation de l'obligation conjointe et solidaire des membres de ladite coentreprise :

☐ Lettre d'intention de former une coentreprise ***OU*** ☐accord de coentreprise, de consortium ou de partenariat

Nous confirmons par la présente que si le contrat est attribué, toutes les parties à la coentreprise, au consortium ou au partenariat seront conjointement et solidairement responsables vis-à-vis du PNUD pour le respect des dispositions du contrat.

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Date : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Date : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Date : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Date : _____

Formulaire D : Formulaire d'éligibilité et de qualification

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

En cas de coentreprise, consortium ou partenariat, à remplir par chaque partenaire.

Antécédents de contrats inexécutés

☐Aucune inexécution de contrat survenue au cours des 3 dernières années
☐ Contrats inexécutés au cours des 3 dernières années

Année	**Partie inexécutée du contrat**	**Numéro de contrat**	**Montant total du contrat** (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Raison(s) de l'inexécution :	

Antécédents de contentieux (notamment contentieux en cours)

☐ Aucun contentieux au cours des 3 dernières années
☐ Antécédents de contentieux comme indiqué ci-dessous

Année du différend	**Montant du différend** (en dollars É.-U.)	**Numéro de contrat**	**Montant total du contrat** (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Sujet du différend : Partie à l'origine du différend : Statut du différend : Partie gagnante si réglé :	

Expériences antérieures

Veuillez lister uniquement les missions similaires antérieures complétées avec succès au cours des 3 dernières années.

Veuillez lister uniquement les missions pour lesquelles le soumissionnaire a traité ou sous-traité légalement pour le client en tant qu'entreprise, ou faisait partie des partenaires du consortium ou de la coentreprise. Les missions complétées par les experts individuels du soumissionnaire qui travaillent à titre personnel ou par l'intermédiaire d'autres sociétés ne peuvent pas être considérées comme faisant partie des expériences pertinentes du soumissionnaire ou de celles des partenaires ou sous-consultants du soumissionnaire, mais peut être déclarée par les experts dans leur CV. Le soumissionnaire doit être préparé à fournir des éléments concernant l'expérience déclarée en présentant des copies des documents et références appropriés à la demande du PNUD.

Nom du projet et pays d'affectation	**Coordonnées du client et de la personne référente**	**Valeur du contrat**	**Période d'activité et statut**	**Types d'activités entreprises**

Les soumissionnaires peuvent également joindre leur propre fiche de projet accompagnée de plus de détails au regard des missions ci-dessus.

☐ Ci-joint, les déclarations de performance satisfaisante de la part des trois (3) premiers clients, ou plus.

Situation financière

Chiffre d'affaires des 3 dernières années	Année Année Année	Dollars É.-U. Dollars É.-U. Dollars É.-U.
Dernière cote de crédit (le cas échéant), indiquer la source		

Informations financières (dans un équivalent des dollars É.-U.)	**Informations collectées au cours des 3 dernières années**		
	Année 1	Année 2	Année 3
	Informations provenant du bilan		
Actifs totaux			
Obligations totales			
Actifs actuels			
Obligations actuelles			
	Informations provenant de la déclaration de revenus		
Recettes totales et brutes			
Profits avant impôts			
Profit net			
Ratio actuel			

☐ Ci-joint, les copies des états financiers vérifiés (bilans, notamment toutes les notes connexes et déclarations de revenus) pour les années requises ci-dessus, conformes aux conditions suivantes :

a) Doivent représenter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à la coentreprise et non de sociétés sœurs ou de la société mère ;
b) Les états financiers collectés doivent être vérifiés par un comptable public certifié
c) Les états financiers collectés doivent correspondre aux périodes comptables déjà complétées et vérifiées. Aucune déclaration se rapportant à des périodes partielles ne sera acceptée.

Formulaire E : Format de l'offre technique

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

L'offre du soumissionnaire doit être organisée de manière à suivre le format de l'offre technique. S'il est exigé ou demandé de la part du soumissionnaire que ce dernier adopte une approche précise, celui-ci ne doit pas seulement déclarer son acceptation, mais également décrire la manière dont il compte respecter les exigences. Si une réponse descriptive est exigée et que le soumissionnaire ne la fournit pas, son offre sera déclarée non conforme.

SECTION 1 : Qualification, capacités et expérience du soumissionnaire

1.1 Capacités organisationnelles générales qui sont susceptibles d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacités de financement des projets, contrôles de la gestion des projets, mesure dans laquelle les travaux seraient sous-traités (le cas échéant, fournir des détails).

1.2 Pertinence des connaissances et expérience spécialisées au sujet d'engagements similaires pris dans la région ou le pays.

1.3 Procédures d'assurance qualité et mesures d'atténuation des risques.

1.4 Engagement de l'organisation à la durabilité.

SECTION 2 : Portée des prestations à fournir, spécifications techniques et services connexes

La présente section doit démontrer que le soumissionnaire se conforme aux spécifications en identifiant les éléments spécifiques proposés, en répondant aux exigences point par point, comme indiqué, en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles proposées, et en montrant de quelle manière l'offre respecte ou dépasse les exigences ou spécifications. Tous les aspects importants doivent être traités au moyen de détails suffisants.

2.1 Une description détaillée de la manière dont le soumissionnaire fournira les biens et services requis, en gardant à l'esprit le caractère approprié des conditions locales et de l'environnement du projet. Détails sur la manière dont les différents éléments de service seront organisés, contrôlés et livrés.

2.2 Indiquer si des travaux seront sous-traités, à qui, dans quel pourcentage des exigences, pour quelles raisons, les rôles proposés des sous-traitants et la manière dont l'ensemble des personnes feront fonctionner l'équipe.

2.3 L'offre doit également comprendre des détails au sujet des dispositifs d'examen de l'assurance qualité et de l'assurance technique interne du soumissionnaire.

2.4 Le plan de mise en œuvre, notamment un diagramme de Gantt ou un échéancier de projet indiquant le déroulement détaillé des activités qui seront entreprises et leur calendrier respectif.

2.5 Montrer la manière dont vous prévoyez d'intégrer des mesures de durabilité à l'exécution du contrat.

2.6 Note au PNUD : Dans la colonne « a », lister les objets de la section 5a. Les services et exigences connexes telles que l'installation, la formation et les services après-vente doivent également être listés, comme exigé.

Biens et services à fournir Spécifications techniques	**Votre réponse**				
	Respect des spécifications techniques		**Date de livraison** *(confirmer que vous vous y conformez ou indiquer votre date de livraison)*	**Attestation de qualité, licences d'exportation, etc.** *(indiquer tout élément applicable et le joindre)*	**Observations**
	Oui, nous nous y conformons	**Non, nous ne pouvons pas nous y conformer** *(indiquer divergences)*			
Electricité					
Plomberie					
Maçonnerie,					
Menuiserie bois/aluminium					
Carrelage					
Peinture, plafond, toiture et divers					

Autres services et exigences connexes *(sur la base des informations fournies dans la section 5b)*	**Respect des exigences**		**Détails ou observations au sujet des exigences connexes**
	Oui, nous nous y conformons	**Non, nous ne pouvons pas nous y conformer** *(indiquer divergences)*	
par exemple conditions de livraison			
Garantie			
Service d'assistance local			

SECTION 3 : Structure de gestion et personnel essentiel

3.1 Décrire la méthode de direction générale en matière de planification et d'exécution du contrat. Inclure un tableau d'organisation pour la gestion du projet en décrivant la relation entre les postes et désignations clés. Fournir une feuille de calcul pour montrer les activités de chaque catégorie de personnel ainsi que le temps alloué à leur implication.

3.2 Fournir les CV des membres du personnel essentiel qui sera employé pour soutenir la mise en œuvre de ce projet en utilisant le format ci-dessous. Les CV doivent montrer les qualifications dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services.

Format du CV pour les membres du personnel essentiel proposés

Nom du membre du personnel	[insérer]
Poste pour cette mission	[insérer]
Nationalité	[insérer]
Compétences linguistiques	[insérer]
Formation/Qualifications	*[Résumer formations à l'université ou autre formation spécialisée du membre du personnel en indiquant les noms des établissements d'enseignement, les dates et les diplômes ou qualifications obtenus]*
	[insérer]
Certifications professionnelles	*[Fournir des détails des certifications professionnelles dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services]*
	▪ Nom de l'établissement : [insérer] ▪ Date de certification : [insérer]
Emploi/Expérience	*[Lister tous les postes occupés par le membre du personnel (en commençant par le poste actuel, par ordre chronologique inversé) en indiquant les dates, noms des organismes, nom du poste occupé et lieu de l'emploi. En ce qui concerne l'expérience accumulée au cours des cinq dernières années, détailler le type d'activités entreprises, le degré de responsabilités, le lieu des affectations et toute autre information ou expérience professionnelle considérée comme pertinente dans ce cadre]*
	[insérer]
Références	*[Fournir noms, adresses, numéro de téléphone et courriel pour deux (2) références]*
	Référence 1 : [insérer] Référence 2 : [insérer]

J'atteste que les renseignements donnés ci-dessus décrivent correctement, à ma connaissance, mes qualifications, expériences, et d'autres informations pertinentes à mon sujet.

_____ _____

Signature du membre du personnel Date (jour/mois/année)

Formulaire F : Formulaire de barème de prix

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

Le soumissionnaire doit établir le barème de prix conformément au format ci-dessous. Le barème de prix doit indiquer la répartition détaillée des coûts de tous les biens et services connexes à fournir. Des chiffres séparés doivent être fournis pour chaque regroupement ou catégorie fonctionnels, le cas échéant.

Toute estimation de frais remboursables, tels que les déplacements d'experts et les frais et débours divers, doit être indiquée séparément.

Langue de l'offre : [Insérer devise]

Barème de prix

Catégorie	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire	Prix total
0.	Remplacements courants		**1**		
A.	Maintenance et contrôle des véhicules		**1**		
B.	Réparation mécanique		**1**		
C.	Tôlerie et peinture		**1**		
				TOTAL GÉNÉRAL	

La présente offre financière est arrêtée au montant de (en toutes lettres) : GNF _____
_____

Nom du soumissionnaire : _____
Signature autorisée : _____
Nom du signataire autorisé : _____
Nom de la fonction : _____

FORMULAIRE G : Formulaire de garantie de soumission **(facultatif)**

(Ceci doit être finalisé sur le papier à en-tête officiel de la banque émettrice.
Excepté les espaces prévus à cet effet, aucune modification ne peut être apportée au présent modèle.)

À : Le PNUD,
[Insérer les coordonnées indiquées dans la fiche technique]

CONSIDÉRANT [nom et adresse du prestataire]que (ci-après le « soumissionnaire ») a déposé une offre auprès du PNUD en date du Cliquer ici pour entrer la date pour la fourniture de biens et services au titre de[Insérer nom des biens et services] (ci-après l'« offre ») **:**

CONSIDÉRANT que vous avez stipulé que le soumissionnaire devait vous fournir une garantie bancaire émise par une banque reconnue au montant indiqué ci-après à titre de garantie au cas où le soumissionnaire :

a) Ne signerait pas le contrat après que le PNUD le lui ait attribué ;
b) Retirerait son offre après la date d'ouverture des offres ;
c) Ne se conformerait pas à une modification des exigences décidée par le PNUD en application des instructions de l'appel d'offres ;
d) Ne fournirait pas une garantie de bonne exécution, des assurances ou d'autres documents pouvant être exigés par le PNUD comme condition préalable pour l'entrée en vigueur du contrat.

ET CONSIDÉRANT que nous avons accepté de délivrer au soumissionnaire cette garantie bancaire :

Nous déclarons par la présente que nous nous portons garants et que nous sommes responsables envers vous, au nom du soumissionnaire, dans la limite de *[montant de la garantie] [en lettres et en chiffres]*, telle somme étant payable dans les devises et les proportions de devises dans lesquelles le prix offert est payable, et nous nous engageons à vous payer, à première demande écrite de votre part et sans objection ni discussion, toute somme dans la limite de *[montant de la garantie tel que susmentionné*] sans que vous n'ayez à prouver ou motiver votre demande de paiement pour la somme susmentionnée.

Cette garantie est valable jusqu'à 30 jours après la date finale de validité des offres.

SIGNATURE ET SCEAU DE LA BANQUE GARANTE

Signature : _____

Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Nom de la banque :_____

Adresse :_____

[Apposer sceau avec sceau officiel de la banque]